

Le volontariat

La confiance

La valorisation

La responsabilité

Le partenariat

*l'esprit
de services*

Programme de Réussite Éducative

Renseignements

Programme de réussite éducative (PRE)
Service des Affaires scolaires
Pôle Éducation Jeunesse Sports
Centre administratif 7 rue du Mont Valérien
92150 Suresnes

Coordinateur PRE

M^{me} PHILIPPE
Tél. : 01 41 18 18 42

Référent de parcours PRE

Tél. : 01 41 18 37 45

*Donnez
toutes ses
chances
à votre enfant !*



Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES



Pour qui ?

Le PRE concerne prioritairement les élèves scolarisés dans les écoles Édouard Vaillant, Wilson, Vaillant-Jaurès, Cité de l'enfance, Jules Ferry et Cottages.

Le Programme de réussite éducative (PRE), qu'est-ce que c'est ?

Le PRE constitue une démarche personnalisée proposée aux familles suresnoises dont les enfants sont âgés de 3 à 12 ans. Il accompagne les enfants et leurs familles dans une dynamique de réussite lorsqu'une difficulté (scolaire, relationnelle, de santé...) passagère ou durable apparaît.

Exemple de parcours :

- atelier langage (maternelle)
- atelier médiathèque / BCD (CP-CM2)
- accompagnement à la scolarité (CP-6^e)
- parcours d'accès aux soins
- aide pédagogique

Nos principes :

Pour donner toutes leurs chances à vos enfants, notre action repose sur des valeurs et des principes que nous voulons partager avec vous :

- le volontariat des familles,
- la confiance réciproque (enfants/ parents / professionnels),
- la valorisation des capacités des enfants,
- la responsabilité de chacun,
- la confidentialité.

Comment ça marche ?

Votre enfant rencontre des difficultés à l'école ou en dehors ? Vous souhaitez en parler ?

Vous pouvez nous contacter pour une aide personnalisée, soit en passant par un professionnel (école, enseignants, assistantes sociales, éducateurs...) soit en prenant rendez-vous avec le Référent de parcours PRE.

Un travail partenarial Quel est votre rôle ?

La Réussite éducative travaille avec une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de la scolarité, du social, de la santé et du loisir, qui se réunit tous les mois.

Elle fait le point sur les besoins de l'enfant et de la famille et fixe des objectifs d'intervention par des préconisations, afin de mettre en place un parcours de réussite.

Le parcours de réussite vous est ensuite proposé, et mis en place avec votre accord, par la signature du « parcours individualisé ».

Votre accord est indispensable pour que votre enfant soit orienté vers le PRE.

Vous accompagnez votre enfant dans son parcours de réussite éducative :

- En garantissant la participation régulière et assidue de votre enfant aux actions proposées ;
- En portant une attention particulière au parcours de votre enfant, et en faisant le relais à la maison ;
- En participant aux rendez-vous de bilans intermédiaires et bilan de fin d'année.